

La Ferté-sous-Jouarre, le mardi 11 juin 2019

Courrier accompagnant la fiche d'inscription

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint une fiche d'inscription à l'école de musique du Pays fertois et les tarifs pour la rentrée prochaine.
Je vous remercie de bien lire auparavant ce courrier.

Différents cursus

Ils ont pour but d'offrir aux élèves une large palette de propositions et, s'inscrivent toujours dans la mise en avant de la pratique collective, une des orientations pédagogiques importante de l'école à sa création. L'ambition est toujours que chacun trouve sa voie, puisse **acquérir une autonomie, participer aux ensembles de l'école et s'exprimer lors des concerts de l'école**. Une régularité dans la présence aux différentes disciplines est indispensable ainsi qu'un travail régulier à la maison pour les élèves en instruments.

Enfants de 5 et 6 ans

- «Eveil musical»

A partir de 5 ans (GS), Les enfants sont sensibilisés à la musique avec un parcours adapté pour chaque tranche d'âge (5 et 6 ans). C'est une phase d'éveil au monde sonore avec : une initiation vocale, des expérimentations instrumentales, une exploration rythmique, de l'écoute musicale ainsi que le développement de la créativité.

Enfants de 7 ans

- «Formation musicale seule»

Il est destiné aux élèves qui n'ont pas encore choisi leur instrument ou que leur morphologie ne permet pas encore de débiter l'instrument choisi ou d'une trop grande demande pour l'instrument choisi (piano, guitare, batterie...).

Il comprend :

- ★ un cours de formation musicale (50' de formation musicale et 30' de pratique vocale)
- ★ Pour accompagner cette année, ils peuvent bénéficier de l'initiation flûte à bec, 30' ou 50' par semaine suivant le nombre de participants ou percussions du monde, 60' par semaine.

- Le «cursus traditionnel» en niveau «Initiation»

Il s'adresse aux enfant de 7 ans. Il est plus destiné aux élèves désirant apprendre le violon, le violoncelle ou, en fonction des places disponible et de la morphologie de l'enfant, pour les autres instruments. Formation diplômante, ce cursus permettra d'acquérir les bases nécessaires à une pratique musicale autonome.

Il comprend :

- ★ un cours de première année de formation musicale (50' de formation musicale et 30' de pratique vocale)
- ★ un cours d'instrument (20' la première année, de préférence 40' deux élèves en même temps ou 60' 3 élèves en même temps)
- ★ un cours de pratique collective (chorale, 60' par semaine ou percussions du monde, 60' par semaine).

Enfants à partir de 8 ans

- Le «cursus traditionnel»

Il s'adresse aux enfants à partir de 8 ans. Formation diplômante, elle permet d'acquérir les bases nécessaires à une pratique musicale autonome, de préparer à l'intégration éventuelle d'établissements supérieurs (CRD de Val-Maubué/ Marne La Vallée par exemple).

Il comprend obligatoirement :

- ★ un cours de formation musicale (de 1h20 à 2h suivant le niveau)
- ★ un cours d'instrument (de 20' la première année, de préférence 40' deux élèves en même temps ou 60' 3 élèves en même temps puis de 30' à 60' de cours individuel suivant niveau)
- ★ un ours de pratique collective dès que le niveau instrumental le permet (orchestre ou groupe pour musiques actuelles)

- **Le «cursus atelier»**

Il s'adresse aux adolescents à partir de 12 ans et adultes souhaitant concevoir un projet personnel autour de la pratique instrumentale et collective pour les musiques actuelles.

Il comprend **obligatoirement** :

- ★ un cours d'instrument (20' mais de préférence 40' deux élèves en même temps ou 60' 3 élèves en même temps)
- ★ un cours de pratique collective (groupe de musiques actuelles)

- **Le «Parcours personnalisé»**

Cursus non diplômant, c'est une alternative au cursus traditionnel. Il est ouvert aux élèves ayant **validé une fin de cycle I en instrument, en formation musicale et au minimum de deux années de pratiques collectives**. Le Parcours Personnalisé est proposé à ceux qui, face à des contraintes d'emploi du temps, ne peuvent pas assister à l'intégralité des disciplines que comporte le cursus traditionnel (et/ou qui ne disposent pas du temps nécessaire pour fournir le travail personnel inhérent à ce cursus), mais qui conservent une grande motivation pour une pratique d'exigence.

Il comprend **obligatoirement** :

- ★ un cours d'instrument (30' de cours individuel)
- ★ un cours de pratique collective (orchestre ou groupe pour musiques actuelles)

- **«Ensemble seul»**

Afin qu'un grand nombre d'élèves poursuive une pratique artistique au-delà des enseignements de l'école de musique, tout chanteur ou musicien peut s'inscrire dans la Pratique Collective de son choix.

- **Option facultative «Musique au BAC».**

Cours pour les élèves de terminale ne bénéficiant pas de cours de musique au lycée et désirant se présenter à l'option facultative «Musique au BAC». Il est possible de s'inscrire uniquement à ce cours, le tarif «Ensemble seul» sera pratiqué.

Les disciplines enseignées

Instruments : Accordéon, basse électrique, batterie, clarinette, flûte traversière, guitare classique, guitare électrique, hautbois, percussions, piano, saxophone, trombone, trompette d'harmonie, tuba, violon, violoncelle.

Pratiques collectives : atelier chant (seul, tarif formation musicale), ensemble instrumental, ensemble percussions, groupe musiques actuelles, jazz, ensemble guitares, ensemble Inizio (cordes cycle I), harmonie junior (vents cycle I)

Vous pouvez, dès maintenant, déposer votre fiche d'inscription à l'école. Si vous changez d'avis durant l'été, merci de nous prévenir par écrit (courrier ou mail). **A partir du lundi 2 septembre 2019, toute inscription non annulée par écrit sera considérée comme définitive et entraînera le règlement de la totalité des droits d'inscription annuels.**

Informations diverses

- **Pour la guitare, violon et piano** vu le grand nombre de demandes, les élèves seront pris en priorité à partir du niveau Cycle I 2^e année de formation musicale. **Ne jamais oublier que les instruments d'orchestre permettent de jouer en ensemble ce qui est une motivation supplémentaire à ne pas négliger.**
- Les deux premières années de formation musicale (CI N°1 et CI N°2), une pratique collective vocale de 30 minutes hebdomadaire est intégrée au cours soit 50' de formation musicale et 30' de pratique vocale.
- Les inscriptions pour un deuxième instrument ne se feront qu'en fonction des places disponibles, de la participation régulière à un ensemble et à la vie de l'école.
- Les adultes ne sont pas prioritaires pour les classes instrumentales.
- En cursus traditionnel, les élèves, à partir de cycle II 3^e année, bénéficient de 40' de cours individuel en instrument et 50' en cycle III uniquement s'il y a une participation régulière à un ensemble ou groupe et à la vie de l'école.

Les rendez-vous horaires seront pris entre le 3 et 7 septembre 2019 et le début des cours le 9 septembre 2019 (sous réserve).

En vous souhaitant une bonne fin d'année scolaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hervé Le Liepvre, Directeur